



La commission de l'agriculture demande l'interdiction du clonage d'animaux à des fins alimentaires

A l'initiative de son président Neil Parish (PPE-DE, UK), la commission de l'agriculture du PE a demandé ce mercredi l'interdiction du clonage animal à des fins alimentaires dans l'UE ainsi qu'un embargo sur les importations d'animaux clonés, de leur progéniture, ainsi que de la viande et des produits laitiers issus de cette filière.

Dans un projet de résolution adopté à l'unanimité ce mercredi, les membres de la commission parlementaire invitent "la Commission à présenter des propositions interdisant:

- le clonage d'animaux à des fins alimentaires,
- l'élevage d'animaux clonés ou de leur progéniture,
- la mise sur le marché de viande ou de produits laitiers issus d'animaux clonés ou de leur progéniture, et
- l'importation d'animaux clonés, de leur progéniture, de leur sperme et d'embryons d'animaux clonés ou de leur progéniture, ainsi que de viande et de produits laitiers issus d'animaux clonés ou de leur progéniture".

Ce texte, qui sera soumis au vote du Parlement européen dans son ensemble le mois prochain, souligne les doutes émis par plusieurs groupes d'experts européens, en particulier sur la santé des animaux clonés. Dans un avis préliminaire émis en janvier 2008, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) avait mis en lumière des problèmes de santé, de bien-être et de mortalité plus élevés chez ce type d'animaux. Pour sa part, le Groupe européen d'éthique a indiqué à la même époque ne voir aucun argument convaincant pour justifier la production de denrées à partir de clones et leurs descendants, considérant que les niveaux actuels de souffrance et les problèmes de santé des mères porteuses et des animaux clonés rendent cette technique douteuse sur un plan moral.

Les députés soulignent par ailleurs que le clonage aurait pour effet de réduire considérablement la diversité génétique parmi les animaux d'élevage - augmentant du même coup le risque que des troupeaux entiers soient décimés par les maladies auxquelles ils sont réceptifs -, et qu'il pourrait nuire à l'image du modèle agricole européen, fondé sur la qualité des produits, le respect de l'environnement et des critères strictes de bien-être des animaux. Ils rappellent que la directive 98/58 sur la protection des animaux d'élevage interdit les méthodes naturelles ou artificielles susceptibles de causer des souffrances ou des dommages.

A l'heure actuelle, aucun produit obtenu à partir d'animaux clonés n'est commercialisé en Europe ou dans le reste du monde. Toutefois, les experts estiment que ces produits pourraient arriver sur les marchés d'ici à 2010. Un moratoire sur la vente de ce type de

Communiqué de presse

produits, mis en place aux Etats-Unis en juillet 2001, a été remis en cause par les autorités sanitaires américaines (Food and Drug Administration), qui ont conclu en janvier dernier que la viande et le lait provenant de clones de bétail, de porcins et de caprins et leurs descendants, sont aussi fiables que celle des animaux élevés de façon traditionnelle.

Parallèlement au vote de ce projet de résolution, les députés ont aussi adopté une série de questions orales sur le clonage d'animaux auxquelles la Commission européenne devra répondre lors de la session plénière. Les parlementaires souhaitent notamment connaître la position de la Commission sur cette question et ses projets concrets en la matière.

Contact :

Hélène Cuisinier

Service de presse

E-mail: agri-press@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 32692

STR: (33-3) 881 74005

PORT: (32) 498.983.282